

RUEDA Jean Michel  
10, rue de l'Hôtel des Monnaies  
63200 Riom

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Mairie annexe de Riom  
5 mail Jost Pasquier  
63200 Riom

Riom, le 20 décembre 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Suite à l'enquête préalable à la modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable de RIOM je vous prie de bien vouloir prendre en compte mes remarques sur les orientations d'aménagement du Centre de Détention et en particulier celles qui touchent à la rue de l'Hôtel des Monnaies.

Il est noté au chapitre 3 et à l'alinéa 3.7 :

### ***3/ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT***

#### ***3.7 Utiliser les éventuelles constructions pour rendre plus «urbain» le mur de clôture***

***... « Rue de l'Hôtel des Monnaies à l'est (4), les bâtiments pourront être implantés le long du mur; leur hauteur devra s'aligner approximativement sur les bâtiments de la cour d'appel voisine et des baies sur deux niveaux pourraient y être pratiquées. Le linéaire pourra être morcelé de manière à s'inspirer du découpage parcellaire du bâti qui lui fait face dans la rue. A défaut de construction, les espaces devront être paysagés. »...***

Je suis propriétaire de l'immeuble au 8 et au 10 rue de l'Hôtel des Monnaies situé face au mur d'enceinte du centre de détention. A cet endroit le projet de PSMV prévoit donc que *« les bâtiments pourront être implantés le long du mur; leur hauteur devra s'aligner approximativement sur les bâtiments de la cour d'appel voisine et des baies sur deux niveaux pourraient y être pratiquées... »*

Doit-on comprendre que le mur d'enceinte demeure et que l'on construit derrière ? Quant à la hauteur de ces bâtiments alignée sur ceux de la cour d'appel, il suffit de se rendre sur place pour voir que c'est complètement incongru. Ces bâtiments dépasseraient de plusieurs dizaines de mètres le mur actuel ! Ces bâtiments masqueraient complètement les maisons d'habitation situées en face du mur actuel dont la mienne. Ce mur a d'ailleurs été rehaussé d'environ deux mètres dans les années 70 (?) à la demande de l'administration pénitentiaire sans demander l'avis des occupants des maisons situées en face à qui on enlevait de la visibilité. Les traces de cette rehausse sont parfaitement visibles.

Ce désir de vouloir construire à tout prix sur les surfaces libérées est incompréhensible. Surtout au moment où l'avenir même de la Cour d'Appel est compromis. Quelle sera la destination des bâtiments actuels de la cour d'appel si elle vient à disparaître ?

A l'alinéa 3.6 il est noté :

***3.6 Maintenir des zones plantées à la pointe est, entre les bâtiments anciens et le long de la rue Hôtel des Monnaies***

***« Si la pointe est du terrain peut recevoir des aménagements essentiellement minéraux au-delà de l'emprise minimale du parvis planté, une portion notable de cette zone devra être plantée ou aménagée en jardin, au minimum au-delà de la porte. »...***

Pourquoi du minéral à cet endroit? Pourquoi cet entêtement à vouloir faire de Riom une ville essentiellement minérale ? Pourquoi ne pas araser le mur d'enceinte sur toute la longueur de la rue de l'Hôtel des Monnaies jusqu'au niveau de la chaussée ? Pourquoi ne pas aménager un parvis au pied du monument historique sur l'ensemble de la surface libérée, sans adjonction de bâtiment nouveaux. De nouveaux bâtiments pour quoi faire alors que les bâtiments anciens inoccupés sont déjà nombreux. Et à quel prix? Ce parvis devrait être agrémenté d'espaces verts et éventuellement de parkings qui donneront un peu d'air à ce quartier et à Riom.

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte mes remarques et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur l'expression de ma considération distinguée.



Jean Michel RUEDA